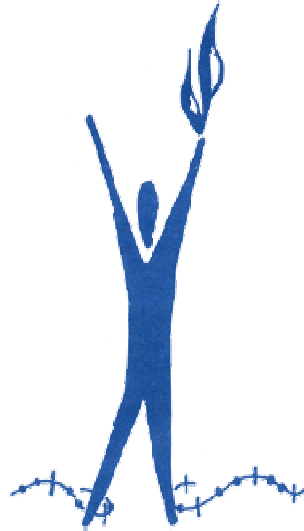


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°19 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 8 au 14 août 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 14 août 2016, au moins 279 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2 DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.5. CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE</i>	11
<i>II.FAITS SECURITAIRES</i>	12
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS RETROUVES DANS LES RIVIERES ET ENTERRES A LA HATE PAR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE</i>	12
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	12
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	13
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	15

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAE : Brigade Anti- Emeutes

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

DCE : Directeur Communal de l'Enseignement

DDH : Défenseur des Droits de l'Homme

ETSO: Ecole Technique des Sous-Officiers

EMM :Ecole Militaire des Métiers

ETG : Ecole Technique de Gestion

FNL : Forces Nationale de Libération

ISCAM :Institut Supérieur des Cadres Militaires

OPJ :Officiers de Police Judiciaire

ODH: Observateurs des Droits de l'Homme

OMP : Officier du Ministère Public

OPC : Officier de Police Chef

PAFE : Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers

PBA : Participation à des Bandes Armées

PJ : Police Judiciaire

PSI : Police de la Sécurité Intérieure

SNR: Service National de Renseignement

UA : Union Africaine

VQ : Vols Qualifiés

INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 11 personnes ont été tuées, au moins 2 personnes ont été enlevées et portées disparues, au moins 4 personnes ont été torturées, au moins 79 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. La semaine a aussi été marquée par des faits sécuritaires qui ont occasionné certains dégâts matériels et humains.

Le phénomène de cadavres continue dans le pays. Au moins 4 cadavres ont été répertoriés au cours de cette période couverte par ce rapport. La Ligue Iteka déplore que l'administration publique se hâte de les enterrer dans le but de cacher toute vérité sur les circonstances et sur les auteurs de ces crimes odieux. Cela témoigne d'un manque de volonté politique ou de complicité du gouvernement dans ce genre de crimes.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée en commune et province Gitega

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 2016, une personne a été tuée au quartier Karera I, commune et province Gitega. Selon des sources sur place, cette personne a été tuée par la garde d'un Officier de la FDN du nom de Jean Marie Bakundimana vivant dans cette localité. La victime appartiendrait à un groupe de bandits qui voulait dévaliser les ménages. La même source indique que le défunt avait sur lui deux ampoules de la Regideso, une lampe torche et une échelle. La police dit avoir commencé les enquêtes.

Une personne tuée sur la colline Magara II, zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge

En date du 3 août 2016, vers 20 heures, sur la colline Magara II, zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge, un ancien Sous-Officier militaire du nom de Tharcisse Bizimana, a tué une fille du nom de Rebecca Arayishima, élève à l'ETG Mutumba après l'avoir violée dans son chantier. Les sources sur place indiquent que le corps de la jeune fille violée a été retrouvé en date du 4 août 2016 vers 8 heures du matin tout près du chantier de Tharcisse Bizimana. Le présumé auteur n'a pas été inquiété.

Une représentante du parti FrodebuNyakuri tuée en commune Mwakiro, province Muyinga

Ancille Nzobonankira, représentante du Parti Sahwanya FrodebuNyakuri sur la colline Butobwe, Commune Mwakiro, province Muyinga a été assassinée puis jetée dans une latrine samedi le 30 juillet 2016. Des sources sur place pointent du doigt les jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD de la localité, commandée par leur leader connu sous le prénom, d'Ildefonse.,

Les mêmes sources précisent que la victime était accusée d'appartenir à un parti politique de l'opposition dont le chef est en exil.

I.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un militaire porté disparu en province Bubanza

Un militaire de grade de Sous-Lieutenant, le nommé Réverien Gahimbare, de la 40^{ème} promotion de l'ISCAM, matricule SS 2238, Ingénieur- civil électromécanicien du camp EMM, instructeur à l'ETSO, est porté disparu depuis le 10 août 2016. Selon des sources sur place, ce militaire se rendait au service en passant par l'Etat-Major car quelqu'un l'avait informé qu'on a besoin de lui. Depuis ce jour sa famille n'a plus de ses nouvelles. Les mêmes sources ont indiqué que ce militaire est victime d'un plan du parti au pouvoir CNDD-FDD qui consiste à éliminer systématiquement des militaires soupçonnés de ne pas être en accord avec le pouvoir du troisième mandat de Pierre Nkurunziza.

Un jeune homme torturé et porté disparu en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 8 août 2016, vers 12 heures 30, le chef de zone de Cibitoke, Evode Bashingwa a arrêté et torturé le nommé Ndarusanze Jay habitant au 15^e avenue n°75. Après cette scène de torture, la victime accusée d'avoir participé au mouvement de contestations anti 3^{ème} mandat, a été conduite au cachot de la zone. Une certaine source disait qu'il avait été transféré au SNR mais sa famille dit avoir cherché partout sans trouver les traces du détenu. Selon une source en provenance du cachot, ses codétenus auraient entendu un bruit de véhicule vers 20h et quelqu'un est venu l'appeler. Le garde cachot l'a fait sortir et il n'est plus revenu.

I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée en commune Gisuru, province Ruyigi

Un mineur de 16 ans du nom de Célestin Niyongabo, originaire de la colline Rubanga en commune Gisuru, province Ruyigi, a été arrêté en date du 6 août 2016 sur la sous colline de Muka, colline Bumba en commune Gisagara où il séjournait pour récolter le champ de manioc que son père avait acheté en Tanzanie tout près de la frontière. Il a été conduit à la position militaire de Muka où il a subi des actes de torture. Les militaires de cette position l'ont ligoté et l'ont assaini des coups de bâtons sur ses fesses l'accusant de voleur. Selon des sources sur place, des traces de cordes sont visibles sur ses bras et s'assoit difficilement suite aux coups de bâtons. Le lendemain, il a été détenu au cachot de poste de police de Gisagara.

Un jeune torturé au cours d'une rafle policière au centre-ville de la capitale Bujumbura

Dans la journée du 12 août 2016, un agent de la BAE a torturé une personne par des coups de bottines et de ceinture au centre-ville de la capitale Bujumbura. C'était au cours d'une opération de rafle contre des jeunes gens et vendeuses ambulantes qui étaient au centre-ville de la capitale Bujumbura. Selon des sources sur place, le jeune homme victime de tortures été embarqué dans un pick up vers une destination inconnue.

Une personne arrêté et torturé en zone Rwegura, province Kayanza Rwegura

En date du 4 aout 2016, vers 20heures 30min, Saleh Habarugira âgé de 39 ans, originaire de la colline Rwegura, zone Rwegura de la commune Muruta a été arrêté et torturé par des jeunes Imbonerakure qui l'accusait d'avoir frappé sa femme. D'après le détenu interrogé, il a été arrêté par un groupe de 8 jeunes Imbonerakure de la colline Rwegura qui étaient sous la direction d'un certain Karumbwenge. Par la suite, ces Imbonerakure l'ont remis aux policiers qui l'ont directement mis au cachot dans un état de souffrance.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ARBITRAIRES

Trois jeunes hommes arrêtés en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 10 aout 2016, 3 jeunes garçons ont été arrêtés à la 10^e avenue du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke. Les victimes étaient accusées d'être inscrits dans le cahier de ménage en dessous des signatures. Selon leur sœur Aline Riziki, 2 d'entre eux ont été libérés après paiement de 150.000frs et le 3^e qui n'a pas encore eu cet argent et est encore au cachot de la zone Cibitoke. La famille est rassurée qu'aussitôt la somme trouvée, il sera lui aussi relâché. Notre source a préféré garder secret l'identité des victimes.

Cinq personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Cinq personnes dont 2 femmes ont été arrêtées à la 13^e avenue du quartier Mutakura en date du le 13 août 2016. La police les accusait de ne pas avoir de CNI et de ne pas être inscrites dans les cahiers de ménages. Elle les a conduites au cachot du chef-lieu de la zone Cibitoke accusées de ne pas avoir de la CNI. Les DDHs se lamentent de ne pas avoir accès aux postes de police ou aux chefs-lieux des zones urbaines pour faire le suivi des cas. La population en situation de détresse ne donne plus facilement des informations de peur de constituer une cible policière et administrative.

Un étudiant de l'ISCAM arrêté en commune Burambi, province Rumonge

En date du 10 août 2016, Jean Claude Nkengurutse, étudiant finaliste de l'ISCAM à la faculté d'économie originaire de la commune de Burambi, province Rumonge a été arrêté à son domicile aux environs de 12 heures. Selon nos sources, cet étudiant est victime du plan d'élimination dirigée contre des membres des forces de défense et sécurité qui sont présumés être le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Des militaires sans mandat l'ont conduit

Des arrestations massives en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 12 août 2015, la zone urbaine de Musaga a, comme à l'accoutumée, était la cible des arrestations massives. Selon des sources sur place, de jeunes gens ont été raflés et conduits à la position de police situé au chef-lieu de la zone.

Une personne arrêté en commune Gihinga, province Mwaro

En date du 10 aout 2016, vers 1heure du matin, le Procureur de la République et le chef SNR en province Mwaro ont arrêté le nommé Muhamed Shabani, âgé de 20 ans, originaire de la

commune Mukaza, zone Buyenzi qui était à l'Hôpital Kibumbu, commune Gihinga, province Mwaro. La victime a été vite conduite au cachot de cette commune accusée d'être un rebelle. Selon des sources sur place, ce jeune homme est un convoyeur d'un camion et parle difficilement le Kirundi. Il a été soupçonné d'être un malfaiteur après qu'il n'a pas pu présenter son identité aux deux autorités qui l'ont appréhendé.

Quatre personnes arrêtées et détenues injustement en province Ruyigi

Le nommé Karim Harimana, âgé de 25 ans, originaire de la colline Buhevyi en commune Itaba, province Gitega a été arrêté au cours du chemin vers son domicile. Selon des sources sur place, la victime venait à vélo du marché de Muriza en commune Butaganzwao où il avait acheté 40 kg de haricot en vue de le revendre ultérieurement. Il a été dépouillé de cette marchandise et de ses 2 pneus neufs. Il a été détenu au cachot de la zone Muriza le 31 juillet avant d'être transféré à Ruyigi, le 7 août 2016. Félicien Kanani, originaire de Migege en commune Rusengo, Sandrique Bucumi, Yassin Ndayizeye arrêtés en date du 09 août 2016, pour un motif inconnu, sont également victimes de l'arrestation arbitraire.

Seize personnes arrêtés et détenus illégalement au cachot de police de Rutana, province Rutana

En date du 12 août 2016, des détentions arbitraires ont été observées, au cachot de police en province Rutana:

Les dossiers de seize détenus ont été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet entre les dates du 21 juillet et le 10 août 2016. Voici la liste de ces détenus ; Samuel Ntiringaniza âgé de 33 ans, accusé d'enlèvement des bornes, Eric Sindayigaya âgé de 39 ans, accusé de viol, Elias Harerimana âgé de 29 ans, accusé de détention d'une menotte et usurpation de la fonction publique, Léonard Nzokirantevye âgé de 42 ans, accusé de recel frauduleux, Guillaume Ndayiragije âgé de 46 ans, accusé de refus de comparution, Emmanuel Nsengiyumva âgé de 31 ans, accusé de V.Q., Célestin Misigaro âgé de 39 ans, accusé de V.Q., Joseph Manirafasha âgé de 39 ans, accusé de V.Q., Ernest Nyawenda âgé de 32 ans, accusé de V.Q., Nestor Ciza accusé de V.Q., Thérèse Baranyimba âgé de 41 ans, accusé de V.Q., Alphonse Ntahomvukiye âgé de 51 ans, accusé de V.Q., Sabin Sibomana âgé de 29 ans, accusé de Tentative de V.Q., Jean Ndayirorere âgé de 26 ans, accusé d'incendie des maisons, Hajayandi âgé de 16 ans accusé d'incendie des maisons, Oscar Bukuru âgé de 22 ans accusé de participation à des bandes armées, Elias Niyonzima âgé de 32 ans, accusé de participation à des bandes armées, Vénuste Niyonzima âgé de 28 ans accusé de participation à des bandes armées, Vital Bavumiragiye âgé de 52 ans, accusé de viol, Vyingiri âgé de 25 ans accusé de V.Q., Thélesphore Fikiri âgé de 36 ans, accusé de Tentative de V.Q. Il s'agit en principe d'une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

Un commissaire arrêté et détenus illégalement en province Cankuzo

Le sous-commissaire OPC 2 Eric Niyonkuru chargé de la protection civile accusé d'attentat à l'assassinat contre le Responsable du SNR à Cankuzo, Nicaise Mugande et le Commissaire provincial OPC 1 Barandereka à Cankuzo, est encore détenu au cachot du commissariat de police en province Cankuzo. Des sources sur place indiquent que cet emprisonnement suscite

des interrogations. Le détenu dit être de machinations de la part du responsable du SNR dans cette province. Selon lui, il est détenu injustement et sans comparaître devant les juridictions alors qu'il a déjà dépassé les délais légaux de la garde à vue. Il exprime son indignation devant le chef SNR Nicaise Mugande qui lui a, plutôt surpris en date du 2 août 2016 et lui avait arraché le pistolet avant de simuler une attaque. Pour le présumé auteur, c'est un complot mené contre lui par ce qu'il est issu du mouvement rebelle FNL.

Une femme de nationalité rwandaise arrêtée et détenue en province Cankuzo

Une femme de nationalité rwandaise du nom de Pascasie Musaniwabo âgée de 58 ans, est détenue au cachot du parquet de Cankuzo. Elle a été arrêtée par le sous-commissaire PAFE Jonathan Nikora l'accusant d'être irrégulière au Burundi depuis samedi le 6 août 2016. Avant le transfert au cachot du parquet, elle avait été détenue quelques trois jours au cachot de police de la commune Kigamba. Le sous commissaire PAF affirme que cette femme a été arrêtée en possession d'un sac contenant des médicaments traditionnels. Des sources sur place témoignent néanmoins que la victime est visiblement en état de dépression mentale. Elle est détenue irrégulièrement, sans dossier, sans comparution, et n'est pas inscrite dans le registre d'écrou. Le sous-commissaire ci haut nommé précise être prêt à la refouler vers le Rwanda. La pauvre femme n'a aucune assistance et ne trouve pas de quoi à manger. Signalons qu'elle a été arrêtée en train mendier à l'orphelinat de Muremera, en commune Kigamba. Selon ses propos, elle se dirigeait en Tanzanie à la recherche de son mari.

Un mineur arrêté et détenu au cachot de la commune et province Ruyigi

Un mineur de huit ans est au cachot de la commune Ruyigi depuis le 10 août 2016. Il a été arrêté en date du 9 août 2016 en compagnie de deux congolaises dans la localité de Nyamutobo accusés d'avoir quitté le camp Kavumu sans autorisation. Les trois détenus partaient en direction de Bujumbura. Au cachot de la commune Ruyigi, le 10 août 2016, la population totale était de 28 détenus dont un autre mineur de 15 ans, employé pour cuisinier de ménage au quartier sanzou, arrêté pour avoir volé 8kg de riz. Sur les 28 détenus 12 avaient dépassé le délai de 7 jours.

Une personne arrêtée en commune Kigamba, province Cankuzo

Pierre Gasange, âgé de 46 ans, originaire de la colline Humure II en commune Kigamba, province de Cankuzo, a été détenu depuis le 30 juillet 2016 au cachot de la commune Kigamba et transféré par la suite le 9 août 2016 au cachot du commissariat de police de Cankuzo. Le détenu reste sans dossier et n'a pas encore comparu devant le juge ou l'OPJ. Il est accusé d'abus de confiance parce qu'il n'a pas été à mesure de payer sa dette de 190000 Fbu à son employeur.

Une personne arrêtée en commune et province Cankuzo

En date du 7 août 2016, alors qu'il rendait visite à un détenu Emmanuel Nikiza, au cachot de police en province Cankuzo, le prénommé Edmond a été menacé et arrêté par le sous – commissaire PJ Henri-Frère Manisha. Ce dernier a confisqué le téléphone du visiteur avant de le faire rentrer dans le même cachot. La victime a été libérée le lendemain après avoir récupéré

son appareil téléphonique. Le comportement du sous-commissaire est désavoué et dénoncé par les défenseurs de droits de l'homme qui craignent que ce terrorisme pourrait réduire le nombre des visites aux détenus alors que ces derniers en ont ardemment besoins pour assistance. Les détenus ne dénoncent également que cet OPJ Manisha fait des interrogatoires sous menaces de tortures.

Un élève détenu illégalement en commune et province Cankuzo

Un élève du nom d'Anicet Niyungeko est en état de privation de liberté depuis le 25 juillet 2016. Il est cité dans un dossier d'assassinat lié au banditisme qui aurait été commis par un autre élève du nom d'Innocent Ndayisenga, son cohabitant, tué sur le lieu du vol dans un quartier du chef-lieu dans la nuit du 2 juillet 2016. Ce détenu n'a pas encore comparu alors les délais de la garde à vue sont largement dépassés.

Un enseignant arrêté et détenu au cachot communal de Mishiha, province Cankuzo

Un enseignant du nom de Gabriel Nyandwi, résident sur la colline Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo a été arbitrairement arrêté et détenu au cachot de la commune par l'administrateur Anaclet Bizimana., depuis dimanche le 7 août 2016. La victime est accusée d'avoir injurié ce chef au cabaret. Selon des sources sur place, l'OPJ qui a le dossier a estimé cette affaire d'injustice. Il a tenté de libérer la victime mais l'administrateur a intimé l'ordre de garder l'enseignant au cachot en signifiant qu'il jugera lui-même le temps opportun de le libérer.. Il est sans dossier et n'est pas inscrit au registre d'écrou.

Des détentions arbitraires en province de Ngozi

- En date du 8 août 2016, une travailleuse à l'Hôpital Mivo nommée Léonie Niyonzima, originaire de la zone Kirwena, province Rumonge, a été arrêtée par la policemunie d'un mandat d'arrêt signé par le Procureur de la République en province de Ngozi. Elle a directement été conduite au cachot de la PJ Ngozi. Depuis son arrestation, elle n'a jamais été interrogée et aucune charge contre elle n'a été mentionnée dans le registre d'écrou.
- En date du 8 août 2016, un jeune garçon de 16 ans du nom de Fiston Ndikumana originaire de la province Kayanza mais résident dans le quartier Rubuye en commune Ngozi, a été arrêté par un policier dans un cabaret aux environs de 19 heures. Il a été conduit au cachot de la PJ Ngozi où il est détenu. Dans le registre d'écrou, aucune infraction n'a été mentionnée et depuis son arrestation, il n'a jamais été interrogé.
- En date du 10 juillet 2016, le nommé François Ndayizeye, né à Mivo, commune et province Ngozi, mais résidant au quartier Kinyami, âgé de 42 ans, a été conduit au cachot de la P.J Ngozi par un certain Firmin de la colline Kinyami, commune et province Ngozi. Ce dernier était propriétaire d'un vélo volé qui a été récupéré dans les mains de François Ndayizeye. Dans le registre d'écrou, il est accusé de V.Q. Il reste détenu au cachot de la P.J Ngozi et son dossier se trouve au Parquet de Ngozi.

- François Nkebunkande, 42ans, propriétaire d'un bar sur la colline Mukenkenke, zone Mukenke, commune Bwambarangwe a été arrêté et détenu le 10 août 2016 par le chef du SNR prénommé Olivier. Il est accusé d'avoir déplacé la photo du Président de la République, dans son bar.
- Nsengiyumva, 24 ans, originaire de la colline Kirungu, zone Kindanyi, commune Marangara, province Ngozi a été arrêté par le Chef du SNR et détenu en date du 8 août 2016. Selon des sources sur place, la victime est accusée d'avoir voulu traverser la frontière pour se rendre en République rwandaise redoutée par le pouvoir du CNDD-FDD pour abriter des rebelles.

Une personne arrêtée en commune Buhinyuza, province Kayanza

Le nommé Vianney Ndizeye, âgée de 20 ans, originaire de la colline Nyarunazi, zone et commune Buhinyuza, a été arrêté par les imbonerakure et détenu en date du 9 août 2016 au cachot de la commune. Il est accusé de rentrer du Rwanda et son argent a été emporté par ces jeunes Imbonerakure.

Dix personnes arrêtés en zone Kibogoye, au chef-lieu de la ville de Muyinga

Dix personnes dont leur employeur Diogène Barabwirizade 43 ans, originaire de la colline Karemera, commune et province Muyinga ont été arrêtées en date du 8 août 2016 dans la localité de Kibogoye en commune et province Muyinga. Les 10 personnes sont toutes originaires de la commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été arrêtées par des jeunes Imbonerakure, membres du parti au Pouvoir qui les ont soupçonné de constituer une Bande armée. Au cachot du commissariat de Police en province de Muyinga où elles avaient été dépêchées, elles ont été inculpées de PBA. Leur employeur, Diogène Barabwiriza, lui-même en état d'arrestation, a affirmé les avoir cebaucher dans des travaux d'extraction de l'or, dans la zone Kamaramagambo, commune Butihinda. Les 10 détenus ont par la suite été mis en liberté en date du 9 août 2016 mais leur employeur est resté en garde à vue. Le patron du SNR qui a le dossier en ses mains dit qu'il continue l'enquête pour en savoir plus sur ce dernier détenu Diogène Barabwiriza.

Des arrestations et détentions illégales en province Kirundo

- Le nommé J. Bosco Nsavyimana, âgé de 16 ans, originaire de la colline Gihosha, zone et commune Kirundo, a été arrêté le 9 août 2016 sur sa colline. Des Imbonerakure et des policiers, commandés par le chef du SNR Olivier l'ont conduit au cachot du commissariat de police de cette province où il reste détenu sans motif.
- Innocent Ndacayisaba, âgé de 16 ans, originaire de la colline Rungazi, zone Gitobe, commune Gitobe, province Kirundo a été arrêté le 10 août 2016 par des éléments de la ligue des jeunes, Imbonerakure en collaboration avec les policiers. La victime est accusée d'avoir volé une bouteille de Primus vide.
- Elias Haringanji, 48 ans, colline Gasura, zone Vumbi, province Kirundo a été arrêté en date du 5 août 2016 par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dont le nommé Evariste Hakizimana, chef de quartier. Il est accusé d'escroquerie.

- Sylvestre Ndayizeye, 34 ans, colline Gasura, zone Vumbi, a été arrêté en date du 5 août 2016 par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dont le nommé Evariste Hakizimana, chef de quartier. Il est accusé d'escroquerie.
- Le nommé Macumi, 58 ans, colline Kiziba, zone Nyamisagara, a été arrêté en date du 9 août 2016 par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dont le nommé Nkeshimana. Il est accusé de vol d'un régime de banane mais ignore quand et où ce vol a été commis.

Trois personnes détenues illégalement au cachot de la PSI en commune et province Gitega

Trois personnes dont un ressortissant tanzanien, un mineur et un étudiant de l'Institut Supérieur de Santé de Gitega ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la PSI en province Gitega. Arrêté le 21 juillet en commune Gishubi de cette même province, le ressortissant tanzanien Julias John était accusé d'irrégulier alors qu'il n'avait pas sa carte d'identité sur lui. Il était encore au cachot en date du 10 août 2016. .

Dans ce même cachot se trouvait également un étudiant de l'Institut Supérieur de Santé de Gitega qui était accusé d'injure envers les agents de la police. Il a été libéré le même jour suite au plaidoyer des ODH.

En date du 11 août 2016, le même cachot hébergeait un mineur de 14ans nommé Cédric Niyongabo, originaire de la colline Kivoga, commune Gihogazi, province Karusi, résidant actuellement à Nyamugari en commune et province Gitega, accusé de vol qualifié..

Des cas d'irrégularités judiciaire au cachot PJ en province de Gitega

Au cachot de la PJ en commune Gitega, 55 personnes y étaient détenus. Quarante-trois retenus dont 4 femmes étaient sous la responsabilité de la PJ. Un cas parmi ces retenus avait dépassé le délai de 7 jours de rétention. Pour trois retenus arrêtés par le Commissaire Régional de la police à Gitega, l'infraction pour laquelle ils sont poursuivis n'était pas précisée dans le registre. Douze détenus étaient sous la responsabilité du Parquet de Gitega. Aucun cas de dépassement de 15 jours n'est à signaler. Cependant, ces détenus n'ont aucune pièce judiciaire justificative de leur privation de liberté. Pour 3 détenus, les noms des OMP n'étaient pas précisés dans le registre et pour un détenu, l'infraction pour laquelle il était poursuivi n'était pas précisé dans le registre.

1.5. CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une tentative d'assassinat d'une femme par son mari a été observée sur la colline Renga, zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo.

En date du 1^{er} août 2016, Esperance Mukeshimana a failli être tuée par son mari, Melchiade Sindabizera sur la colline Renga, zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo. Ses deux bras ont été coupés presque à tomber par terre. Elle est pour le moment hospitalisée à l'hôpital de Kiremba où les médecins tentent de soigner la victime. Le présumé auteur du crime a réussi à prendre le large.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé sur la piscine d'un bar en Mairie de Bujumbura

Un corps sans vie d'un certain nommé Maurice HABIMANA a été retrouvé en date du 10 août 2016 sur la piscine d'un bar chez un député au quartier Kigobe, zone urbaine Gihosha, en Mairie de Bujumbura. Selon des sources de ses proches, la victime présentait une petite blessure sur le front, ce qui a fait penser à un assassinat. Les auteurs, le mobile ainsi que les circonstances de cet assassinat restent inconnus

Un cadavre retrouvé dans la rivière Mubarazi, commune et province Muranyva

En date du 7 août 2016, un corps sans vie a été découvert dans la rivière Mubarazi, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, le cadavre a été retenu par des pierres et un buisson. La victime a été ligotée avant d'être tué et jeté dans cette rivière.

Un corps sans vie retrouvé dans la rivière Ruvyironza, commune Giheta, province Gitega

En date du 9 août 2016, un corps sans vie a été découvert dans la rivière Ruvyironza, commune Giheta, province Gitega. Ce cadavre avait les mains ligotées derrière le dos. La police et l'administration locale se sont empressées de l'enterrer avant son identification dans le but de cacher la vérité sur ce crime.

Un cadavre d'un bébé retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 10 août 2016, un cadavre d'un bébé a été retrouvé dans une toilette sur la colline Ngorore, zone Buziracanda en commune de Ndava, province Mwaro. Après des enquêtes policières, les résultats ont prouvé que l'auteur du crime était sa maman, prénommée Anique de cette même colline, âgée de 25 ans, qui avait préféré tuer son enfant juste après l'avoir mis au monde. La présumée meurtrière se trouve dans les mains du parquet pour enquête.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Un motard tué en commune Rugombo, province Cibitoke

Un motard a été assassiné en date du 10 août 2016 dans la commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, l'auteur de ce crime est un client que la victime transportait sur sa moto. Des coups de fusil ont été entendus à la 3^{ème} avenue, aux environs de 11 heures. Le cadavre a été retrouvé avec une balle dans la tête et deux autres dans le dos. Les mêmes sources déplorent une augmentation de cas de vols de moto dans la province Cibitoke et constatent un désœuvrement de la population due à la mesure prise par le gouvernement du Burundi qui interdit toute exportation de vivres vers le Rwanda. Cette situation qui conduit progressivement les ménages dans la pauvreté expliquerait l'augmentation des cas de vols.

Trois personnes tuées lors d'une attaque à la grenade en commune Buhiga, province Karusi

En date du 7 août 2016, vers 21 heures, une grenade a été lancée dans un ménage sur la colline Karamba, commune Buhiga, province Karusi. Trois personnes de cette même famille sont mortes sur le coup alors qu'elles dinaient. D'autres personnes blessées ont été vite évacuées vers l'Hôpital de référence de Karusi. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES

- Quatre ménages dont 3 de la colline Nyagisovu et 1 de la colline Busyana en commune Cendajuru, province Cankuzo ont pris fuite, au cours de cette semaine. Ils sont partis en Tanzanie. Selon Béatrice Nibitanga, l'administrateur de la commune Cendajuru, ces personnes ont fui la famine et sont allés à la recherche d'une vie meilleure en République Unie de Tanzanie. Selon d'autres sources indépendantes, ces familles fuient plutôt le harcèlement et l'insécurité qui règnent dans cette commune frontalière avec la Tanzanie. La même source affirme que le mouvement de départ vers la Tanzanie est également observable sur la colline Camazi, sous-collines Musenga et Rubabi en commune Gisagara de la même province de Cankuzo. Les sources contactées révèlent que ces familles partent après avoir vendu tous leurs biens.
- En date du 6 août 2016, lors de la journée dédiée à la commune, une marche manifestation a été organisée dans toutes les communes de la province Cankuzo. Des slogans fustigeant la venue des polices étrangères au Burundi, protestant contre la France qui continue à soutenir l'envoi de ces troupes et le Rwanda ont été entonnés. Au chef-lieu de la commune Cankuzo, le modérateur du jour Gabriel Toyi a surpris les populations qui étaient déjà assis dans la tribune et leur a demandé de se lever pour se diriger au rond-point pour commencer le défilé du jour sans leur préciser qu'il s'agissait d'une marche manifestation décrite ci-haut.
- En commune Gisagara, en plus de ces slogans cités régulièrement par le modérateur, les cérémonies ont été débutées par une conférence-débat sur l'histoire de la commune Gisagara. Les participants ont dénoncé le comportement du Sénateur Salvator Bigirimana qui incitait la population à la violence, au cours des débats, en demandant aux populations paysannes de dénoncer les délits qui ont été commis par les anciens administrateurs depuis le premier administrateur en dénigrant leur pouvoir par ce qu'ils n'étaient pas élus.
- En province Kirundo, la frontière entre le Burundi et le Rwanda est fermée depuis un certain temps, pour les véhicules des agences de voyage avec immatriculation rwandaise. Mais les passagers sont autorisés à circuler librement.
- Dans la province de Muyinga, en date du 8 août 2016, un Fusil de type AK 47, deux grenades, 53 cartouches et l'huile d'entretien ont été découvertes dans un champ d'un

habitant de la zone Butarugera, colline Kobero en province Muyinga, selon des sources policières.

- Sur le plan économique, des cas de commerce illicite et frauduleux s'observent en province Muyinga. Le phénomène prend une ampleur dans cette province et provoque ces derniers jours plusieurs arrestations des commerçants. L'administration et la police disent avoir lancé une vaste campagne de poursuivre et traquer toute personne œuvrant dans ce commerce des produits frauduleux.
- Le nommé Mvuyekure, de l'ethnie Twa vivant sur la colline de Kinzanza, commune de Gitanga, a été battu en date du 8 août 2016, vers 11 heures, par la population de cette localité. La victime était accusée de vol d'une somme de 30000fbu, selon les sources sur place. N'eut été la police de la position de Kinzanza qui a intervenu très rapidement, ce citoyen allait mourir de cette justice populaire.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées.

L'évolution de la situation sécuritaire reste marquée par des cas d'allégation de violations et de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales, des cas d'enlèvements suivis de disparitions forcées.. Des militaires et des jeunes soupçonnés d'être contre le troisième mandat continuent d'être la cible de la répression du pouvoir de Pierre Nkurunziza tandis que le phénomène de cadavres dans les rivières continue. L'administration publique évite toute forme de vérité sur ce phénomène et se hâte d'enterrer les cadavres.

Vu cette situation qui ne cesse de se détériorer dans le pays, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De respecter et de faire respecter les droits et libertés de ses citoyens
- De mettre un terme le plus rapidement possible aux différentes violations des droits humains commises dans l'impunité totale au Burundi ;
- De procéder à l'autopsie des cadavres en vue d'en savoir la vérité sur ces crimes ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence.

B) A l'UA

- De revoir sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains.
- De mettre en application la décision prise d'envoyer 228 policiers au Burundi.

D) A la Médiation Tanzanienne et à l'EAC

- D'amener le régime de Bujumbura autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.